

CALENDRIER DES EPREUVES

SESSION 2025
BREVET DES METIERS D'ARTS
ARTS GRAPHIQUES

METROPOLE

EPREUVES	DATES	DUREE	HORAIRE LOCAL	NATURE
Epreuves d'enseignement général				
E5 – Epreuve scientifique <i>Epreuve ponctuelle pour les candidats non habilités au CCF</i>				Ecrité Pratique Sur support informatique
– E5 – A Mathématiques	Du lundi 26 mai au vendredi 6 juin 2025	1h00	à partir de 8 heure	
– E5 – B Physique-Chimie		1h00		
E6 – Epreuve de LVA (1) <i>Epreuve ponctuelle pour les candidats non habilités au CCF</i>	Mardi 17 juin 2025	1h00	14h00-15h00	écrite
		10 minutes		orale
E7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique				
– E7 – A Français	Lundi 16 juin 2025	3h00	8h30 - 11h30	écrite
– E7 – B Histoire - géographie et enseignement moral et civique		2h30	15h00 - 17h30	
E8 – Épreuve d'éducation physique et sportive <i>Epreuve ponctuelle pour les candidats non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies			pratique

Epreuves professionnelles				
E1 – Conduite de projet en signalétique ou en décor (2)	A l'initiative des académies	20 minutes		Orale
E2 – Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor <i>Epreuve ponctuelle pour les candidats non habilités au CCF</i>				
– A – Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor	Vendredi 20 juin 2025	6h00	08h30 - 15h00	Ecrité
		<i>Pause méridienne sur place et surveillée Durée : 30 minutes</i>		
– B – Économie-Gestion	A l'initiative des académies	10 minutes		Orale
E3 - Réalisation d'une signalétique ou d'un décor <i>Epreuve ponctuelle pour les candidats non habilités au CCF</i>				
– A – Réalisation d'une signalétique ou d'un décor (3)	A partir du 23 juin 2025 A l'initiative des académies	Option A : 18h00 Option B : 22h00		Pratique
– B – Période de formation en milieu professionnel		20 minutes		Orale
E4 – Arts appliqués au métier et Culture artistique professionnelle				
– A – Culture artistique professionnelle	Mercredi 18 juin 2025	2h00	09h00 - 11h00	Ecrité
– B – Arts appliqués au métier	Jeudi 19 juin 2025	6h00	08h30 - 15h00	Ecrité
		<i>Pause méridienne sur place et surveillée Durée : 30 minutes</i>		

Epreuve facultative				
Epreuve facultative de langue vivante (4)	A l'initiative des académies	20 minutes		orale

(1) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) Epreuve orale de 20 minutes précédée de 30 minutes de préparation.

(3) Journée supplémentaire réservée aux élèves bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

(4) Epreuve orale de 20 minutes précédée de 5 minutes de préparation.